

## Le CPF pour financer votre permis de conduire :



Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

### Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ou invalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite **ECF CHERRI** est éligible au CPF car nous :

- Avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- Respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- Sommes inscrits par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.

### Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Une aide pour les 18-25 ans en difficulté d'insertion, le Fonds d'Aide aux Jeunes, sous forme de soutien financier, est valable si l'on justifie d'un projet professionnel ou de formation qui nécessite le permis de conduire.

La demande doit être instruite par un travailleur social ou un conseiller Mission Locale. Elle est ensuite soumise à une commission qui valide le financement.

Où se renseigner ?

Auprès de la mission locale la plus proche de chez vous, au CCAS, dans les foyers ruraux.

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Bourses municipales pour les jeunes

Les jeunes de 18 à 25 ans, peuvent demander une bourse à leur mairie. Une partie du coût du permis de conduire est alors prise en charge par la ville, en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif d'une durée d'environ 70 h à 90 h.

Toutes les mairies ne proposent pas la bourse au permis de conduire. Le mieux est de se renseigner directement auprès de la mairie ou d'une structure Info Jeunes. [Trouver la structure Info Jeunes proche de chez vous.](#)

### Volontaires à l'EPIDE

En devenant volontaires à [EPIDE](#) et à condition de mener son parcours correctement et jusqu'à la fin, vous pourrez obtenir une aide au permis de conduire.

# Modes de financement

## Aides pour les personnes en situation de handicap

Il existe des aides financières pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent passer leur permis de conduire.

- La PCH (prestation de compensation du handicap) : une aide pour financer en partie les leçons de conduite. La demande se fait auprès de MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Renseignement auprès de la MDPH du lieu de résidence : [Les MDPH en Provence-Alpes-Côte d'Azur.](#)
- L'aide à la mobilité qui peut permettre de financer l'aménagement ou le financement d'un véhicule et des aides au transport. Renseignement auprès de l'[Agefiph.](#)

## Permis à 1€ / jour :



Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois

## Aide France Travail :



Voir conditions sur site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>

## Paiement en 3 ou 4 fois sans frais

